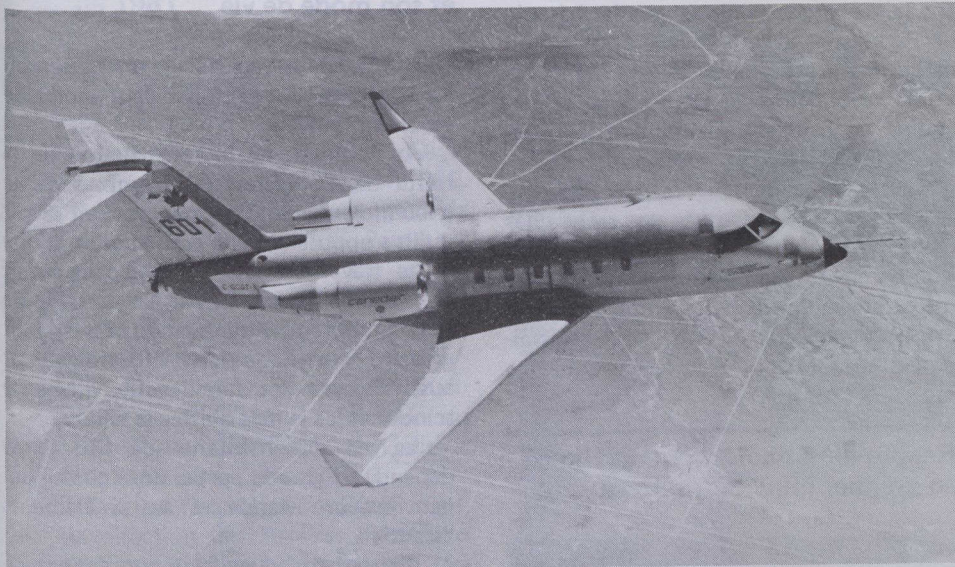


Le Challenger 601 se révèle un succès



Le premier vol du *Challenger* doté de moteurs General Electric CF-34 s'est déroulé avec succès au Centre d'essai de cette compagnie, à Modave (Californie).

Le *Challenger 601* s'ajoute à la série des avions d'affaires de la compagnie Canadair, dont le premier modèle est le *Challenger 600*.

Piloté par M. Doug Adkins, directeur des vols d'essai de pré-série de Canadair, l'appareil a effectué un vol de 45 minutes sans problèmes.

L'avion était doté d'ailettes marginales verticales de 1,2 mètre. Les moteurs GE

et les ailettes font partie de l'équipement standard du *Challenger 601*, dont le rayon d'action est plus étendu que celui du *Challenger 600*.

Les vols d'essai en vue de l'homologation du *Challenger 601* doté des nouveaux moteurs et d'ailettes auront lieu au cours des 12 prochains mois. Les livraisons de l'appareil commenceront au cours de l'année qui suivra son homologation.

Notons que Canadair continuera d'offrir les deux versions du *Challenger*: le *Challenger 600*, muni de réacteurs Avco Lycoming, et le *Challenger 601*.

Northern Telecom ouvre une nouvelle usine aux États-Unis

Dernièrement, a eu lieu, à San Diego (Californie), l'inauguration officielle d'une usine de Northern Telecom Inc., filiale américaine de Northern Telecom Limitée, de Mississauga (Ontario).

Mise en chantier au début de 1980, l'usine de 5 900 mètres carrés a démarré sa production initiale l'été dernier. Sa capacité est de quelque 500 000 circuits intégrés (LSI) par mois.

L'usine est exploitée par le groupe composants semi-conducteurs de Northern Telecom Limitée, sous la direction de M. Lloyd A. Taylor, vice-président.

Créé en 1979 à Ottawa, où il a ses installations principales, ce groupe est responsable de la recherche, de la conception et de la production de LSI hors série, secteur le plus dynamique de la technologie des semi-conducteurs. On utilise ces LSI dans les équipements numériques de télécommunication de Northern Telecom.

En septembre 1981, Northern Telecom a annoncé la mise au point d'un nouveau LSI hors série, la *puce E99* pour carte de ligne. Ce LSI intègre le filtre codec et quelque 30 autres composants discrets de la carte de ligne téléphonique. Il sera fabriqué à partir de cette année à Ottawa et à San Diego, pour les systèmes numériques de télécommunication de Northern Telecom.

Aide à la Pologne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a remis récemment un chèque de \$200 000 au président du Congrès canadien polonais, M. Jan Kaszuba.

Le Canada désire ainsi appuyer les efforts du Congrès qui a mis en place un programme pour aider les groupes vulnérables de la Pologne: vieillards, enfants et handicapés.

La contribution canadienne est tirée du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

En octobre 1981, le Canada a déjà accordé au Congrès \$100 000 pour l'achat, le transport et la distribution de produits alimentaires de base. Cette deuxième subvention permettra au Congrès d'intensifier ses efforts dans la livraison de produits de première nécessité en vue de réduire les effets d'une situation qui ne cesse de s'aggraver.

Le Canada, signataire de l'Accord international sur l'étain

Le Canada signera le sixième accord international sur l'étain (AIE), dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet prochain.

Le ministre d'État au Commerce international, M. Ed Lumley, a annoncé cette décision le 21 avril, à la suite d'une réunion du cabinet.

Depuis 1956, il y a eu cinq accords internationaux sur l'étain. Leurs principaux objectifs ont été, d'une part, de créer un équilibre à long terme entre la production et la consommation mondiales d'étain, et, d'autre part, d'empêcher des fluctuations trop grandes des prix de ce métal.

Le Canada a signé les cinq premiers accords en tant que pays consommateur. Lors de la signature du cinquième AIE, le Canada se classait au huitième rang des pays consommateurs. Le fer-blanc représentait la moitié de sa consommation; le reste servait à la soudure, ainsi qu'à la

fabrication d'alliages et de produits chimiques.

À l'issue des négociations du sixième accord, le Canada avait atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Le nouvel accord assure, en effet, un équilibre entre les droits et devoirs des pays producteurs et consommateurs grâce, notamment, à la participation obligatoire des pays producteurs et consommateurs au financement d'un stock régulateur accru et à l'amélioration des conditions d'utilisation des mesures exceptionnelles de contrôle des exportations.

Le nouvel accord entrera en vigueur provisoirement si les gouvernements représentant respectivement 65 p. cent de la production et de la consommation le ratifient avant le 30 juin 1982. Il entrera définitivement en vigueur si ces gouvernements représentent 80 p. cent ou plus de la production et de la consommation d'étain.